



## **Pentathlon Canada**

### **Politique sur les langues officielles**

#### **Objet**

1. Pentathlon Canada (PC) reconnaît que les langues officielles du Canada (le français et l'anglais) sont au cœur de ses activités et de son fonctionnement. Par conséquent, Pentathlon Canada s'efforcera, dans les limites de ses ressources, d'offrir des communications et des services en français, en anglais ainsi que dans les langues autochtones traditionnelles.

#### **Procédures relatives à la Politique sur les langues officielles**

2. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise fait foi. Lorsqu'un différend concerne un membre unilingue francophone, au moins un membre du comité d'appel nommé doit être couramment bilingue (français et anglais).

3. En vertu de la présente Politique sur les langues officielles, Pentathlon Canada est responsable d'assurer l'accès, en français et en anglais, aux renseignements et services suivants :

- a. les communications publiques officielles, les annonces et les renseignements;
- b. les services offerts aux athlètes, entraîneurs et officiels de niveau national, ainsi que les communications avec ceux-ci;
- c. les publications, le site Web et tout le matériel promotionnel directement liés aux activités essentielles de l'organisme;
- d. la correspondance relative aux politiques, aux programmes et à l'admissibilité.

#### **Procédures relatives aux langues autochtones traditionnelles**

4. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise fait foi. Pentathlon Canada s'efforcera de fournir des publications et du matériel promotionnel dans les langues autochtones traditionnelles à la demande de ses membres. Dans les cas où Pentathlon Canada accepte de fournir du matériel traduit, le membre devra assumer une partie des coûts et identifier un traducteur en mesure de fournir des services de traduction écrite dans la langue traditionnelle demandée. Dans le cas d'un appel où l'appelant est unilingue dans une langue traditionnelle, Pentathlon Canada doit fournir un interprète capable d'assurer la communication orale dans la langue de l'appelant ainsi qu'en anglais.

**Approuvé par le conseil d'administration de Pentathlon Canada – décembre 2024**